

Le règlement 2017

LA RAISIN D'OR EN SAUTERNAIS

L'organisation rappelle que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, et vous invite à une consommation modérée

**RESPECT IMPERATIF DU CODE DE LA ROUTE ET DE LA SIGNALISATION
ROUTIERE MISE EN PLACE PAR L'ORGANISATION**

Samedi 11 Novembre

- Cette journée est consacrée à la course à pied au travers des Trails et de la Marche Nordique qui seront proposés aux participants.
- Le salon « sport et Nature » sera ouvert de 9h00 à 18h00
- Une restauration rapide ainsi qu'une Pasta Party (sur réservation) sont mises en place dans le Village de l'épreuve situé dans le parc du château Filhot.

Trail Adulte et marche nordique : **Epreuve chronométrée**
Epreuves ouvertes aux hommes et femmes nés avant 2002, licenciés ou non

Les parcours : Tracés au milieu du vignoble et sur les berges du Ciron, ces parcours vous permettront de découvrir au fil des kms les merveilleux paysages de notre région

9h30 Départ du 33 km
10h00 Départ du 25 km
10h30 Départ du 14 km
10h40 Départ de la marche nordique
11h15 Départ du 9 km

Récompenses : 1 lot pour tous + récompenses aux podiums

Droits d'inscription :

Parcours	Marche nordique	9 km	14 km	25 km	33 km
Age mini	16 ans	16 ans	16 ans	18 ans	20 ans
Prix de l'inscription	15 €	14 €	15 €	24 €	30 €
Nombre de place limité à	200	300	600	400	200

- **Tarif pasta-party : 10 € par personne**
La Pasta Party n'est pas comprise dans le prix de l'inscription
(repas réalisé par un traiteur et servi sous chapiteau).

Inscription au Trail Adulte et à la marche nordique :

**du 1^{er} Septembre au 4 Novembre
(dans la limite des 1700 places)**

Par internet exclusivement :

- Allez sur l'onglet « inscription » du site de la Raisin d'Or. Vous accédez au site « Chrono Start » qui gère le traitement des inscriptions. Suivez les instructions et inscrivez-vous en ligne **dans la limite des 1200 PLACES DISPONIBLES**

**AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE
L'EPREUVE**

Trail enfant : Epreuve chronométrée avec classement

Droits d'inscription : Gratuit

Ces trails sont destinés aux enfants âgés de 7 à 15 ans.

- **2009-2011** 7-9 ans 0,5 km *départ à 14h50* 100 places maxi
- **2007-2008** 10-11 ans 1,5 kms *départ à 15h00* 100 places maxi
- **2005-2006** 12-13 ans 2,4 kms *départ à 15h15* 50 places maxi
- **2004-2003** 14-15 ans 3,6 kms *départ à 15h30* 50 places maxi
- **Récompenses**

Chaque enfant recevra une récompense et les 3 premiers des épreuves recevront des coupes et cadeaux.

Par internet exclusivement :

- Allez sur l'onglet « inscription » du site de la Raisin d'Or. Vous accédez au site « Chrono Start » qui gère le traitement des inscriptions. Suivez les instructions et inscrivez-vous en ligne **dans la limite des 300 PLACES DISPONIBLES**

**AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE
L'EPREUVE**

Dimanche 12 Novembre

- Cette journée est consacrée au VTT et à la randonnée pédestre.
- Le salon « sport et Nature » sera ouvert de 8h00 à 18h00
- Une restauration rapide est mise en place dans l'enceinte du château Filhot, ainsi qu'une PASTA PARTY sur réservation organisées dans le chapiteau central du village de la Raisin d'Or (réservation obligatoire)

VTT : PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE

Nombre de places limité à : **3 500 participants**

Départ du VTT 50 km+chrono à 8h30
Départ du VTT 50 km à 8h35 (par vague de 200)
Départ du VTT 25 km à 9h00 (par vague de 200)
Départ du VTT 15 km à 9h20
Départ de la marche 15km à 9h30 (par vague de 300)

Inscriptions aux randonnées VTT et à la randonnée pédestre

du 1^{er} Septembre au 4 Novembre
(dans la limite des 3500 places)

Eprouves ouvertes aux hommes et femmes licenciés ou non (certificat médical obligatoire)

Parcours	15 km marche	15 km VTT famille	25 km VTT	50 km VTT	50 km VTT + chrono
Age mini	Age mini 7 ans	Age mini 7 ans (accompagné)	Age mini 10 ans	Age mini 16 ans	Age mini 16 ans
Prix de l'inscription	15 €	12 €	14 €	17 €	20 €
Nombre de places	1500	200	800	800	200
observations	Concours déguisement	Concours déguisement			Récompenses aux meilleurs chronos

- **Tarif pasta-party : 10 € par personne**

La Pasta Party n'est pas comprise dans le prix de l'inscription
(repas réalisé par un traiteur et servi sous chapiteau).

INSCRIPTIONS

Par internet exclusivement :

- Allez sur l'onglet « inscription » du site de la Raisin d'Or. Vous accédez au site « Chrono Start » qui gère le traitement des inscriptions. Suivez les instructions et inscrivez-vous en ligne **dans la limite des 3 500 places disponibles.**

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE L'EPREUVE

Règlement de « La Spéciale Baroudeur »

Article 1 : Généralités

« La spéciale Baroudeur » est une **épreuve individuelle chronométrée** avec 1 départ en ligne toutes les 30 secondes.

L'organisation est assurée par le club des Baroudeurs du sauternais, organisateur de la Raisin d'or en Sauternais.

Les résultats de ce chrono seront disponibles à partir de 13h00 le jour de l'épreuve sur le site du château Filhot et sur le site internet www.lesbaroudeursdusauternais.org au plus tard une semaine après l'épreuve.

C'est une épreuve proposée aux randonneurs de la Raisin d'Or inscrit sur le « 50 km + chrono ». Les vélos à assistance électrique sont interdits.

L'objectif de cette épreuve est de permettre à chaque participant de s'essayer aux joies du chrono afin de donner une touche plus compétitive à leur journée sportive.

Article 2 : Participants

Seuls les randonneurs VTT inscrits sur les parcours « 50 km + chrono » de la Raisin d'Or seront admis à participer à cette épreuve.

Ils doivent se présenter au départ du chrono, avec leur VTT muni de la plaque de la Raisin d'Or.

Article 3 : parcours

« La Spéciale Baroudeur » se déroule sur une boucle fermée située sur le site de Sanches à Preignac

Ce circuit de 3.0 km, est composé à 100% de chemins, dont 70 % de mono-trace, mais avec possibilité de doubler un concurrent tout le long du parcours.

Ce circuit sera gardé secret jusqu'au jour de l'épreuve.

Article 4 : Organisation de « la spéciale Baroudeur »

Cette épreuve sera ouverte de 10h00 à 12h00.

Le départ s'effectue 2 km après le premier ravitaillement, l'arrivée est au même endroit

1 départ individuel est donné toutes les 30 secondes. Chaque participant doit naturellement rouler le parcours entier pour être chronométré.

Il est interdit de quitter le chemin de « la spéciale », sous peine de disqualification.

Les concurrents les plus rapides ont priorité sur les concurrents les plus lents. Ces derniers doivent donc se laisser doubler si le concurrent suivant est plus rapide qu'eux.

Article 5 : Assistance

Aucune assistance extérieure n'est autorisée. Tout concurrent ne respectant pas cet article sera disqualifié.

Article 6 : Sécurité et respect des autres

Le port du casque est obligatoire.

Chaque participant se comporte avec respect vis-à-vis des autres participants, des collaborateurs de l'organisation, et du public.

En cas d'accident provoqué à cause d'une attitude inconvenable d'un participant, il risque de ne plus être couvert par l'assurance de l'organisation.

Si un participant ne respecte pas ces règles, il pourra être considéré comme « exclu » par l'organisation.

Article 7 : Classement et récompenses

Les 3 premiers au scratch seront récompensés (catégorie Homme et catégorie Femme)

Article 8 : lots

Chaque gagnant recevra un lot qui sera distribué à partir de 13h00 le jour de l'épreuve sur le site du château Filhot. Toutefois, si une personne gagnante ne vient pas retirer son lot le jour de l'épreuve, il sera définitivement perdu. Pour retirer son lot, le participant devra se présenter au stand de l'organisation muni de sa plaque VTT.

Règlement du concours de déguisement

Organisation :

Le comité d'organisation de la Raisin d'or 2016 organise un concours de déguisement libre sur les épreuves :

- 15 kms marche pédestre
- 15 kms VTT

Le jury :

Le jury est constitué de 3 membres du comité d'organisation de La Raisin d'Or

Pour participer :

Il faut simplement être déguisé du début à la fin de l'épreuve.

Déroulement :

Les jurés seront présents au départ, sur les parcours et à l'arrivée des épreuves

Vainqueurs :

Les vainqueurs seront désignés à l'arrivée des épreuves

- des lots seront offerts aux 3 premiers gagnants

Ils seront remis le dimanche 13 novembre à 13h00 sur le podium de l'épreuve.

Information complémentaire :

Le règlement du concours peut à tout moment être modifié sans préavis, le seul règlement faisant fois étant celui affiché lors du déroulement du concours et de l'exemplaire détenu par le président du club des Baroudeurs du Sauternais.

Le fait de participer au Concours déguisement implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement.

Tout cas non prévu par le règlement est soumis au responsable.

Les décisions du responsable sont sans appel.

Règlement administratif et logistique

PIECES A FOURNIR LE JOUR DE L'EPREUVE

TRAIL

- La licence de course à pied
- Si vous n'êtes pas licencié, il est nécessaire de produire un certificat médical de l'année (daté de moins de trois mois) mentionnant votre aptitude à la pratique de la course à pied en compétition.

VTT

- La licence de vélo UFOLEP, FFC, FFCT, FSGT, FFTri
- Si vous n'êtes pas licencié, il est nécessaire de produire un certificat médical de l'année (daté de moins de trois mois) mentionnant votre aptitude à la pratique du VTT.

Randonnée pédestre et Marche Nordique

- Aucun document n'est exigé

DROIT D'INSCRIPTION comprenant

- L'assistance médicale,
- Les ravitaillements et animations au départ / arrivée et sur les parcours,
- Les sanitaires à l'arrivée,
- Le parking fermé VTT (gratuit)

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement quel qu'en soit le motif

RETRAIT DES DOSSARDS

- Le vendredi 10 Novembre de 14h00 à 18h00 Château Filhot
- Le samedi 11 Novembre de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Château Filhot
- Le dimanche 12 novembre de 7h30 à 8h45 Château Filhot

PARCOURS

- Carte détaillée des parcours affichée au retrait des dossards.

SECURITE

- Respect du code de la route sur les portions routières, respect des décisions des organisateurs
- Tout abandon doit être signalé à l'organisation pour raison de sécurité
- **Port du casque à coque rigide obligatoire**

SERVICE MEDICAL

Assuré par l'organisation au départ/arrivée et sur les parcours

ASSISTANCE MECANIQUE

- L'organisation met en place une assistance mécanique au départ/arrivée des randonnées et dans la mesure du possible sur les parcours.

RAVITAILLEMENTS

- Trail : 1 ravitaillement à mi-parcours pour le 9 km et le 14 km et 3 ravitaillements pour le 24 km et 33 km
- Marche Nordique : 1 ravitaillement à mi-parcours
- VTT 1 ravitaillement environ tous les 15 km et 1 à mi-parcours pour le 15 km
- Rando pédestre : 1 ravitaillement à mi-parcours

SANITAIRES

- A disposition des randonneurs au village

PARC A VELO

- Gratuit et fermé pour tous les randonneurs de 9h00 à 17h00. Ce parc fonctionne à l'aide d'un ticket remis au propriétaire lors du dépôt du vélo qui devra le redonner lorsqu'il viendra le chercher.

ASSURANCES

- Cette manifestation est couverte par l'assurance des organisateurs. Chaque participant doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés. Tout concurrent hors parcours balisés ne sera plus couvert par la responsabilité civile de l'organisateur.

ENVIRONNEMENT

- Respect des lieux et de l'environnement traversés,
- Respect des parcs et allées des châteaux,
- Interdiction de traverser les rangs de vignes,
- L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration de matériel ou d'équipements individuels pendant l'épreuve
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, ou vol

L'usage des parcours de « LA RAISIN D'OR » est exclusif pour la manifestation du fait de la traversée de propriétés privées et ne pourra être réutilisé en dehors de la manifestation.

DROITS D'IMAGES

- L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir LA RAISIN D'OR ainsi que les manifestations sportives qui gravitent autour.